



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2018

Délibération n° 08

Date de convocation
12.10.18

Date d'affichage
16.10.18

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 24

votants : 35

Objet : Conventions de partenariat pour la mise en place d'actions éducatives entre l'Inspection de l'Education Nationale, les écoles primaires, les collèges et les services municipaux.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme M. LAFFORGUE par Mme MM. SALLES – Mme J. FOURGEUX par M. P. SEDARD – M. C. GHIS par M. JM. GUILBOT – Mme M. FLEURY par Mme G. RACKELBOOM – M. BAFFIE par M. Y. LERAY – Mme C. KOZAK par M. G. ALAPETITE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme KD. MAKOUTA par M. F. PERIDON – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Rudy TCHIKAYA a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Animation et Vie Locale,

CONSIDERANT que la Commune souhaite proposer une prise en charge des enfants les plus en difficulté afin de faciliter leur réussite sociale et scolaire,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser un partenariat entre l'Inspection de l'Education Nationale, les écoles communales, les deux collèges et les deux services communaux que sont la Réussite Educative et le Centre Social Trait d'Union pour répondre à cet objectif,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions de partenariat entre l'Inspection de l'Education Nationale et les écoles, les collèges et les services municipaux du Centre d'activités Sociales Trait d'Union et de la Réussite Educative ci annexées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 23 octobre 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.